

BAREME D'HONORAIRES

Conformément à la loi n° 70-0 du 2 janvier 1970

VENTE :

Les honoraires seront à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les mandats. Ils seront calculés de la façon suivante :

- sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur
- sur le prix de présentation (de vente) lorsqu'ils sont à la charge du vendeur

Prix maximum : 5,5 % TTC *

Exclusivité :

Prix maximum : 4.5% TTC *

(*) forfait minimum de 8 000 € TTC

Emplacement de stationnement et garage

- jusqu'à 30 000 € de prix de vente **3 000 € TTC**
- au-delà de 30 000 € **5 000 € TTC**

RECHERCHE IMMOBILIERE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur à 4,5 % TTC sur le prix net vendeur

LOCATION :

Les honoraires s'appliquent à la fois aux locataires et aux propriétaires :

- Zones tendues honoraires plafonnés à 10 €/m2**
- Zones non tendues honoraires plafonnés à 8 €/m2**

Détail des prestations :

Annonces, organisation des visites du bien, constitution du dossier, signature du bail, remise des clefs.

Etat des lieux : Honoraires 3 €/m2

ESTIMATIONS :

Honoraires 150 € TTC

Service de Médiation de la consommation :

Pour saisir le médiateur de la consommation en cas de litige.

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L641-1 et R612-1 à R616-2 du Code de la consommation (observation : conditions de recevabilité de la saisine).

Procédure gratuite pour le consommateur.

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

Aucune réception ni détention de fonds

SANDRA VIRICEL IMMOBILIER – 99 rue Tronchet 69006 LYON

Carte CPI 6901 2018 000 031 697 –RCP n° 127120761 - RCS n° 485281679 – Garantie financière 110 000 €